



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°25/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 16 juin à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente - 42 Place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FNCTION PUBLIQUE

Retour des biens et des subventions afférentes aux biens mis à disposition en 2018 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à la Communauté d'agglomération d'Epinal

M. CHOLEY Bertrand est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PIERRILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, POIRIER Stéphanie, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick.

DATE DE CONVOCAION

08/06/2022

SONT EXCUSES

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

CASSAGNE Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, FERRY Martine, FOURNIER Michel, GAILLOT Thierry, GREMILLET Lydie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, JACQUEL Catherine, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LABAT Antoine, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette donne pouvoir à LEROY Patrick, NARDIN Patrick, POIRAT Hervé, SYLVESTRE Pierre, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel.

NOMBRE DE PRESENTS

42

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BOYE Dominique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

NOMBRE DE POUVOIRS

1

NOMBRE DE VOTANTS

43

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

43

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 088-200048726-20220616-DELIB252022-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5111-1 alinéa 1, L 1321-1, L 1321-2,

Considérant la délibération 29-18 du 26 mars 2018 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,
Considérant la délibération 43-18 du 3 avril 2018 de la Communauté d'agglomération d'Epinal,
Considérant la nécessité de régulariser les conditions de rétrocession de la compétence Véloroute du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à l'endroit de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Vu la délibération qui sera présentée dans l'optique de la rétrocession des Maisons du Vélo du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges à la Communauté d'agglomération d'Epinal.

Il est convenu de procéder à un retour des biens et des subventions afférentes aux biens mis à disposition en 2018 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Le détail des mouvements est mentionné via le tableau joint à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

APPROUVENT le retour des biens et subventions afférents aux biens mis à disposition en 2018 à la Communauté d'agglomération d'Epinal,

AUTORISENT le Président à signer le tableau de certification afférent,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Yannick



RETROCESSION « MAISONS DU VELO »

**RETOUR DES BIENS ET DES SUBVENTIONS AFFERENTES A CES BIENS MIS A DISPOSITION EN 2018
PAR LE PETR DU PAYS D'EPINAL A LA CAE**

BIENS :

NUMERO D'INVENTAIRE CAE	NUMERO D'INVENTAIRE PETR	DESIGNATION	DATE D'ACQUISITION	MONTANT INITIAL	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
PETR 2015 2188 4	2015 2188 4-1	PANNEAUX VELOURTE	12/10/15	103 846,80 €	25 105,48 €	78 741,32 €
PETR 2016 2188 7	2016 2188 7-1	MASSIFS PANNEAUX	07/10/16	20 230,99 €	3 236,96 €	16 994,03 €
PETR 2016 2188 9	2016 2188 9-1	PANNEAUX VELOURTE	22/11/16	46 153,20 €	7 384,52 €	38 768,68 €
PETR 2017 2188 3	2017 2188 3	PANNEAUX VELOURTE	09/05/17	3 204,22 €	1 110,96 €	2 093,26 €

SUBVENTIONS :

NUMERO D'INVENTAIRE CAE	NUMERO D'INVENTAIRE PETR	DESIGNATION	IMPUTATION COMPTABLE	MONTANT INITIAL	REPRISES DE SUBVENTIONS	NALEUR NETTE COMPTABLE
PETR 2015 2188 4	2015 2188 4-1	PANNEAUX VELOURTE	1312	42 557,75 €	1 773,24 €	40 784,51 €
PETR 2015 2188 4	2015 2188 4-1	PANNEAUX VELOURTE	1313	30 462,00 €	1 255,53 €	29 206,47 €
PETR 2016 2188 7	2016 2188 7-1	MASSIF PANNEAUX	1313	1 546,00 €	61,84 €	1 484,16 €
PETR 2016 2188 9	2016 2188 9-1	PANNEAUX VELOURTE	1313	9 386,00 €	375,44 €	9 010,56 €

EPINAL, le

LE PRESIDENT DU P.E.T.R

LE PRESIDENT DE LA CAE